

# DEPARTEMENT DE L'ISÈRE

## COMMUNE DE LE CHEYLAS – 38570

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 mars 2017

L'an deux mil dix-sept et le vingt-et-un mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger COHARD, Maire.

Présents: Mmes et MM Roger COHARD, André PLISSON, Philippe DALBON, Claudine FRANCILLARD, Karim DALIBEY, Lionel ARGOUD, Pierre BARUZZI, Anne DALESSIO, Jean-Louis DELBES, Delphine DUMINI, Florence FAIS, Valérie GUGLIELMO-VIRET, Jérôme LOOSDREGT, Stéphanie MENGOLLI, Claude ORTOLLAND, Antoinette PALMER, Michel SALVI

Ont donné procuration : Robert COUPLAIX à Claudine FRANCILLARD  
Marie-Claude CERANA à Philippe DALBON  
Thierry GALIFOT à Pierre BARUZZI  
Sophie HUYGHE à Karim DALIBEY  
Nicole JOULIA à Claude ORTOLLAND

Secrétaire de séance : Valérie GUGLIELMO-VIRET

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	Date de la convocation :	Date d'affichage de la convocation :	Date d'affichage des délibérations :
22	Vendredi 17 mars 2017	Vendredi 17 mars 2017	Lundi 27 mars 2017

#### 9 - Création de poste à temps non complet – Service administratif

Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale établissant que les emplois des collectivités sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Vu la saisine de la Commission Administrative Paritaire,

Considérant le recrutement d'un agent au sein du service administratif en charge du Centre Communal d'Action Sociale et de l'assistance au secrétariat général dans le cadre de la réorganisation des services,

Il est proposé au conseil municipal de créer un poste d'adjoint administratif, à temps non complet à raison de 21 heures 30 minutes hebdomadaires, ayant pour fonction la gestion du CCAS et l'assistance au secrétariat général, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017.

**Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,**

- **DÉCIDE** de créer un poste d'adjoint administratif, à temps non complet à raison de 21 heures 30 minutes hebdomadaires, en charge du CCAS et de l'assistance au secrétariat général à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférant à la présente délibération.

**Décision : Adopté à l'unanimité**

